

Recommandations du IIIe Congrès africain et Xe Congrès national de la pharmaco-économie

1. Renforcer l'arsenal juridique quant à l'implication des patients dans les politiques de santé selon les différents niveaux de gouvernance du système de santé auprès de :

- Instances supra-gouvernementales : niveau législatif et réglementaire.
- Décideurs et régulateurs : ministère de l'Économie et des finances, ministère de la Santé et de la protection sociale, l'ANAM et, à l'avenir, la Haute Autorité de santé (HAS) : niveau de gouvernance exécutive et institutionnelle.
- Organismes gestionnaires de l'AMO (Assurance maladie obligatoire) et les mutuelles : niveau de management et des services de financement de la santé.
- Prestataires de soins et professionnels de santé : niveau opérationnel.

2. Prendre en considération la résolution de l'OMS sur la Participation sociale pour la Couverture Santé universelle du 28 mai 2024 (A77/A/CONF/3) à travers la mise en œuvre des actions suivantes :

- Création de comités consultatifs de patients et familles en élaborant des partenariats avec des associations de patients et institutionnaliser ces instances.
- Éduquer et autonomiser les patients en leur fournissant des informations claires et accessibles sur leurs conditions de santé et les options thérapeutiques disponibles en adoptant des approches de communication adaptées aux besoins culturels et socio-économiques.
- Définir les différents niveaux d'implication des patients et familles : information, rôle collaboratif – partenariat, rôle consultatif obligatoire dans toutes les décisions majeures concernant les politiques de santé et d'assurance maladie.
- Accélérer la digitalisation et la mise en place d'un système d'information national intégré pour produire les données en santé, notamment celles générées par les patients.
- Promouvoir l'utilisation des données générées par les patients et les intégrer dans les systèmes de gestion de la santé afin d'améliorer les décisions cliniques et la pertinence de l'affectation des ressources financières de l'assurance maladie obligatoire.

3. Promouvoir l'engagement et la participation des patients avec la mise en place d'un plan de formation adéquat pour accroître leur capacité en termes d'éducation, de coordination des soins et de plaidoyer.

4. Développer le concept de patients-partenaires comme relais entre le patient et le professionnel de santé pour impliquer leur voix dans le système de santé par les actions suivantes :

- Assurer le soutien financier aux associations de patients pour renforcer leur capacité à participer activement.
- Responsabiliser les associations de patients pour qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle d'acteur fondamental dans l'accompagnement du patient.
- Impliquer les patients experts pour les guider à travers le système de soins de santé et leur assurer un soutien psychosocial.
- Engager les associations de patients à travers l'organisation de consultations publiques régulières.
- Collaborer avec les professionnels de santé dans les activités de prévention primaire et secondaire
- Intégrer «la culture» de la participation du patient depuis la petite enfance à travers l'intégration dans les programmes de l'éducation nationale.
- Développer un réseautage national, régional et international pour une expertise et des échanges d'expérience.

5. Utiliser différents canaux pour renforcer la collecte de l'information et asseoir les préalables à l'implication du patient dans la prise de décision à travers l'accès à l'information, l'éducation thérapeutique, le dialogue, le partage des valeurs, le suivi et l'usage optimal de la technologie.

6. Établir des normes qui incitent les institutions de santé à inclure les patients dans les processus de prise de décision (évaluation des technologies de santé) et leur participation comme critère dans l'évaluation des performances des établissements de santé (accréditation).

7. Promouvoir la recherche et le développement pour la génération de preuves intégrant les expériences et les résultats rapportés par les patients.

8. Lancer un appel à la création d'un comité de patients africains pour renforcer la collaboration entre les différents pays africains dans le cadre de la collaboration Sud-Sud.

[En savoir plus](#)